

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU MERCREDI 03 MAI 2023

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C., BELLON S., VANEL M. MENSE M. ;  
FELLON F. ;

Messieurs : EVEN P., MASSEL A., HENAREJOS F. ;

Absent excusé : POIMBOEUF J. ; BLANC P.

Absents : POUCEL A. ; CASTANO C. ; CORNAND JB.

Procuration : POIMBOEUF a donné procuration à MASSEL et BLANC a donné procuration à PEREIRA

Ouverture de séance 20h00

Nomination du secrétaire de séance : HENAREJOS Fabien

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences : aucune

### A l'ordre du jour

#### Délibération n° D-2023-05-01 : Acquisition parcelles AI 7-202-239 en partie

Madame la Maire rappelle le projet de création d'un parking sous le Village en dessous du Parking BERMES.

Pour pouvoir réaliser ce parking la Municipalité a besoin d'acquérir des parcelles :  
Section AI N°7 en partie-202 en partie et 239 en partie, propriété de l'indivision ROUX.  
Ces parcelles sont réparties de la façon suivante :

Zone Ap :  $2.538 \text{ m}^2 + 209 \text{ m}^2 = 2.747 \text{ m}^2$  (fraction des trois parcelles AI 7- 202 et 239)

Zone Aep :  $291 \text{ m}^2$  (fraction de la parcelle AI 7 près du cimetière)

Zone UA :  $103 \text{ m}^2$  (fraction de la parcelle AI 239 près du Village).

Après négociation avec les parties une entente sur le prix de 42.740,00 € a été arrêtée.

Madame la Maire propose de signer une promesse de vente chez l'office notarial GOSSEIN – PAGES, notaires associés à Apt 84.

La signature de la vente ne pourra se faire que si la révision allégée du PLU de Villars est approuvée.

Vote à l'unanimité

#### Délibération n° D-2023-05-02 : Nouveau tarif adhésion SEDEL

Madame la Maire explique que par courrier en du 11 avril 2023, le Parc Naturel Régional du Luberon nous a informé des nouveaux tarifs d'adhésion au SEDEL qui ont été adopté le 07 février 2023 par le Comité Syndical à savoir :

SEDEL Energie : ancien tarif par habitant 2,1€ - nouveau tarif par habitant 2,5€

SEDEL Energie et Eau : ancien tarif par habitant 2,4€ - nouveau tarif par habitant 3,00€

Afin de mettre ces nouveaux tarifs il y a lieu de signer un avenant.

A l'unanimité le Conseil autorise Madame la Maire à signer l'avenant

#### Délibération n°2023-05-03 Epicerie Ambulante « la p'tite épicerie de Céline »

Une demande d'épicerie ambulante a été déposée en Maire avec un début d'activité septembre 2023.

Elle propose de stationner sur la commune un jour par semaine sur une durée de 2h00.

Madame la Maire propose de faire savoir la venue de cette épicerie en procédant à l'affichage sur les panneaux municipaux et de faire un article dans le prochain petit villarsois. La plus proche épicerie se situe dans un rayon de 5 kilomètres. Cela permettrait au gens de se retrouver autour du camion pour un moment de convivialité. Elle permettrait aussi pour les personnes fragilisées de ramener un service de proximité et de première nécessité ;  
A l'unanimité le Conseil valide ce projet.

### **Délibération n°2023-05-04 Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'un Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est radié des cadres le 01 septembre 22 pour mise à la retraite pour invalidité.

Considérant que pour le bon fonctionnement des services il y a lieux de remplacer l'agent qui part à la retraite

Madame la Maire propose à l'assemblée la création de poste suivant :

Filière technique :

1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Vote à l'unanimité

### **Délibération n°2023-05-05 Demande de subvention « Contrat Vaucluse Ambition » part thématique transition écologique et énergétique**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que le Conseil Départemental de Vaucluse par délibération n°2022-492 du 18 novembre 2022 lançait une nouvelle phase contractuelle 2023-2025 « Contrat Vaucluse Ambition ». Une enveloppe globale de 171.900 € est allouée à la commune. Elle explique qu'une part de cette enveloppe est dédiée à la « Transition écologique et énergétique »

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise le 14 avril 2021 concernant le projet de rénovation thermique de l'école. Elle explique qu'il y a lieu de reprendre le plan de financement.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter la part thématique « transition écologique et énergétique » du Contrat Vaucluse Ambition.

Le plan prévisionnel de ces travaux s'établit comme suit :

Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
HUISSERIES	74 520,00 €	18,92%	DSIL	73 741,00 €	18,73%
ISOLATION EXTERIEURE DES MURS	137 241,00 €	34,85%	FONDS VERT	133 131,89 €	33,80%
ISOLATION DES PLAFONDS	145 686,60 €	37,00%	S/total aides publiques Etat (HT)	206 872,89 €	52,53%
REGULATION	500,00 €	0,13%	<i>CVTA part transition 20%</i>	34 380,00 €	8,74%
HONORAIRES	35 794,76 €	9,10%	CONSEIL REGIONAL PACA	73 741,00 €	18,73%
		%		€	%
		%	S/total autres aides publiques (HT)	108 121,00 €	27,47%
		%	Autofinancement	78 748,47 €	20,00%
		%		€	%
		%	S/total autofinancement (HT)	78 748,47 €	20,00%
<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)</b>	<b>393 742,36 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>	<b>393 742,36 €</b>	<b>100,00%</b>

Vote à l'unanimité

**Délibération n°2023-05-06 Désignation du Maître d'œuvre pour la rénovation thermique de l'école**

Vu le code de la Commande Publique et l'article R 2122-8 modifié par le décret n°2019-259 et le décret n°2019-1344 qui stipule que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables du fait de son montant.

Madame la Maire rappelle la délibération prise le 14 avril 2021 concernant le projet de rénovation thermique.

Elle rappelle que Monsieur MOYA Thermicien a réalisé un audit sur l'école de Villars.

Elle explique qu'il y a lieu de choisir un Maître d'œuvre pour mener à bien cette opération.

Monsieur MOYA remplit toutes les conditions pour être le maître d'œuvre sur cette opération.

Vu son offre de 35.794,76 € HT

Madame la Maire propose de le retenir en tant que Maître d'œuvre.

Vote à l'unanimité

**Questions diverses**

Madame la Maire demande au conseil municipal s'il est intéressé pour inscrire la Commune au concours du Village fleuri. Le conseil après en avoir débattu décide de ne pas participer à ce concours en raison de la sécheresse.

Monsieur HENAREJOS Fabien prend la parole et explique qu'il a terminé le Plan Communal de Sauvegarde, il en donne lecture et informe le Conseil qu'il l'a transmis à la préfecture pour observation. Le Plan Communal de Sauvegarde sera donc approuvé lors du prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Vu pour être affiché le 15 mai 2023

Madame le Maire :  
Sylvie PEREIRA

Le secrétaire de séance :  
HENAREJOS Fabien

  
